

## GUIDE DES SERVICES SANITAIRES POUR LES ETRANGERS AU SEIN DE L'HOPITAL-UNIVERSITAIRE DE PISE

Les procédures administratives d'hospitalisation et ambulatoires s'effectuent auprès des Points d'Acceptation Unifiés situés dans les bâtiments 30A de Cisanello et dans le bâtiment 15 de S. Chiara.

HORAIRES D'OUVERTURE: pour des informations détaillées consulter la section acceptation administrative d'hospitalisation du site: [www.ao-pisa.toscana.it](http://www.ao-pisa.toscana.it)

### CITOYEN UE-SCHENGEN

**Tu es un étranger provenant d'un pays appartenant à l'Union Européenne ou d'un pays Schengen?**

- **Tu es en Italie depuis moins de 3 mois ( par exemple pour tourisme)** et tu as besoin de soins sanitaires "médicalement nécessaires non programmés" tu peux t'adresser DIRECTEMENT à un médecin conventionné avec le SSN ou au service médical de Garde, touristique ou aux Urgences Hospitalières, en présentant ou la T.E.A.M. (Carte Sanitaire Européenne) ou le Certificat de remplacement provisoire de la T.E.A.M. que tu as reçu dans ton pays.

#### Gestion administrative des consultations et des examens

Avec le TEAM, vous obtiendrez des médecins la prescription des services de santé requis et vous obtiendrez les services directement (c'est-à-dire gratuitement, à l'exception du paiement du "ticket", c'est-à-dire la participation aux dépenses liées à la santé comme un citoyen italien). La part de participation aux dépenses de santé pour les services ambulatoires est égale à un maximum de 38,00 € par ordonnance selon la législation sanitaire de la Région Toscane.

#### Gestion administrative des consultations aux urgences

Si vous n'avez pas l'EU TEAM ou le certificat de remplacement vous devrez payer le montant total du service reçu à la caisse automatique située aux urgences ou aux comptoirs CUP.

Si vous avez l'ÉQUIPE :

PRESTATIONS URGENTES SANS PAIEMENT DU BILLET :

Pour les codes de sortie de secours 1-2-3, aucun paiement de ticket n'est requis.

SERVICES D'URGENCE POUR LESQUELS LE CITOYEN DE LA COMMUNAUTÉ N'EST PAS EXONÉRANT DU

PAIEMENT DU BILLET : avec le code 4 ou 5 à la sortie des urgences, le tarif à payer est de 25 euros, comprenant l'évaluation clinique et les éventuels examens de laboratoire. Cette somme peut être majorée de 25 € en cas de réalisation de prestations de diagnostic instrumental (radiographie, échographie, etc.)

### CITOYEN UE-SCHENGEN... EN PLUS...

**Si tu es en Italie depuis plus de 3 mois tu peux t'inscrire au Service Sanitaire Régional (SSR) en t'adressant à l'ASL où tu vis si:**

- tu as un contrat de travail ici en Italie (saisonnier, non salarié, salarié);
- tu es un membre de la famille d'un travailleur engagé en Italie (à durée déterminée ou indéterminée);
- tu es au chômage inscrit sur les listes du bureau de placement;
- tu es un membre de la famille d'un citoyen italien;
- etc.

## CITOYEN UE-SCHENGEN

### Gestion administrative de l'hospitalization

Au moment de l'hospitalisation on demande:

- un document d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité.
- la carte sanitaire plastifiée TEAM/EHIC (carte Européenne d'Assurance Maladie/European Health Insurance Card) ou en l'absence de celle-ci, le certificat de remplacement en papier émis par l'organisme sanitaire national de provenance;
- la demande d'hospitalisation.

### LES CITOYENS DE L'U.E. NON INSCRITS NI AU SSN NI A CELUI DU PROPRE PAYS D'ORIGINE:

qui sont en conditions de pauvreté, sont équivalents aux citoyens hors européens non régulièrement résidents.

A ceux-ci délivrer le **code STP/ENI** à validité semestrielle. Les soins urgents sont garantis ou du moins les essentiels d'hospitalisation et/ou ambulatoires: la grossesse, la maternité, la protection des mineurs, la prophylaxie-diagnostic-sons des maladies infectieuses.

### PAYS UE-ESPACE SCHENGEN

Actuellement l'espace Schengen, qui est un espace où la libre circulation des personnes est garantie, comprend 28 pays Etats membres de l'UE: **Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Hongrie, Irlande, , Bulgarie, Roumanie, Chypre, Croatie + 4 Pays non UE qui sont: Islande, Liechtenstein, Norvège ,Suisse et Royaume Uni**

### CITOYEN HORS- UE- RÉSIDENT

Tu es un étranger provenant d'un pays qui n'appartient pas à l'Union Européenne?

Si tu proviens d'un pays externe à l'UE et que tu as un permis de séjour régulier pour motif de travail, attente d'occupation, motif familial, asile politique/réfugié etc..

tu dois t'inscrire au Service Sanitaire Régional (SSR) en t'adressant à l' ASL où tu vis. C'est ton droit et ton devoir de protéger ta santé !

### Gestion administrative des consultations et des examens

Avec l'inscription au SSR tu as les mêmes droits et devoirs que les citoyens italiens, par exemple, tu peux:- choisir le médecin de base ( pour toi et le pédiatre pour tes enfants:- être hospitalisé;- faire les vaccinations, si nécessaire;-

te soumettre à des consultations chez les spécialistes faire des analyses de sang; faire des radiographies, ou d'autres contrôles comme l'échographie; - acheter des médicaments etc..

**L'INSCRIPTION A UNE VALIDITE TEMPORAIRE ET EST LIMITEE A L'ECHEANCE DU PERMIS DE SEJOUR – elle pourra être renouvelée, si le permis de séjour est renouvelé).**

### Gestion administrative de l'hospitalization

Au moment de l'hospitalisation on te demande:

- la carte sanitaire en cours de validité comme aux citoyens italiens
- la demande d'hospitalisation

## HORS UE REGULIEREMENT SEJOURNANT

Tu es un étudiant ou tu as un permis de séjour pour motifs divers (par exemple: résidence élue, activité religieuse, travail comme personnel diplomatique) tu peux choisir d'avoir une assurance privée valable en Italie contre le risque de maladies et d'accidents et pour la protection de la maternité ou bien de t'inscrire au SSR en payant volontairement chaque année une part. Avec l'assurance même tes enfants à charge peuvent être assistés. L'assurance doit être renouvelée chaque année.  
Informe-toi à ton ASL sur comment faire!

## HORS UE NON REGULIEREMENT RESIDENT

**Tu es un étranger qui provient d'un Pays n'appartenant pas à l'Union Européenne et tu n'es pas en règle avec les documents ou le permis de séjour, mais tu as besoin de soins?**  
Si tu n'as pas un permis de séjour valable ( il est expiré et il n'a pas été renouvelé ou bien tu ne l'as jamais eu) et que tu as des problèmes de santé importants, tu peux être soigné. Il te sera délivrée une **carte STP (Straniero Temporaneamente Presente) (Etranger Temporairement Présent)** qui te permettra d'être soigné dans les Cabinets de consultation, d'aller à l'hôpital et, en cas d'urgence, tu pourras être hospitalisé.

### Gestion administrative des consultations et des examens

Avec le code STP tu obtiendras de la part des médecins une ordonnance pour les consultations et/ou les examens qui sont retenus nécessaires, tu ne devras pas payer les médecins et les structures, mais seulement contribuer à la dépense en en versant une petite part (le ticket) égale à celle du citoyen italien.  
Si tu n'as pas les moyens économiques pour payer le ticket, tu pourras cependant recevoir les soins gratuitement en signant une déclaration de pauvreté et tu en seras exonéré (à travers le code XO1).

### Gestion administrative de l'hospitalization

L'hospitalisation est aussi garantie aux temporairement présents qui nécessitent des soins urgents et/ou essentiels. L'intéressé, même si dépourvu de documents d'identité signe sur un formulaire spécial la "déclaration de pauvreté" qui permet au bureau de l'acceptation administrative, la délivrance du code STP qui a une validité de 6 mois sur tout le territoire national.  
Les soins urgents ou de toute façon les essentiels sont garantis, la grossesse, la maternité, la protection des mineurs, la prophylaxie-diagnostic-soins des maladies infectieuses.  
L'accès aux structures sanitaires d'un citoyen étranger irrégulièrement présent en Italie ne comporte pas la signalisation aux autorités de la police sauf dans les cas où le rapport médical est obligatoire tout comme pour les citoyens italiens.

## AUX CITOYENS HORS EUROPE NI DOMICILES NI RESIDENTS EN ITALIE ENTRES AVEC LE VISA

### Gestion administrative des consultations et des examens

**Si tu as un visa de courte durée**, par exemple pour **affaire, visite ou pour tourisme**, tu dois souscrire une assurance privée valable en Italie contre le risque de maladies et d'accidents et pour la protection de la

maternité ou **tu devras payer entièrement tous les soins et toutes les prestations que tu recevras.**

### **Gestion administrative de l'hospitalization**

Au moment de l'hospitalisation te seront demandés:

- un document d'identité (carte d'identité ou passeport)

en cours de validité;

- la demande d'hospitalisation;

- une éventuelle déclaration de la compagnie d'assurance qui reconnaît expressément les dépenses de cette hospitalisation. En l'absence de cette déclaration tu devras payer entièrement tous les soins. Il est nécessaire de signer la déclaration d'engagement au paiement et d'effectuer un cautionnement approprié.

## **HOSPITALISATION**

Il y a TROIS sortes d'hospitalisation possibles auprès des Hôpitaux italiens: **d'urgence, ordinaire, en day hospital.**

### **HOSPITALISATION D'URGENCE**

Décidée après contrôles sur le patient arrivé aux Urgences par ses propres moyens, ou avec le service ambulancier.

### **HOSPITALISATION ORDINAIRE OU DE CHOIX**

Motivée par la demande du médecin généraliste ou du médecin spécialiste, sur base de la disponibilité d'un lit .

### **HOSPITALISATION EN DAY HOSPITAL**

l'hospitalisation est décidée sur indication du médecin spécialiste sur la base de la disponibilité d'un lit. Le Day Hospital prévoit un ou plusieurs cycles d'hospitalisation programmés de durée inférieure à une journée.

- Quand l'hospitalisation est décidée par les urgences prévaut l'aspect sanitaire suivi de la régularisation administrative.

- Quand l'accès est motivé par l'indication du médecin généraliste, la régularisation administrative est prioritaire par rapport à l'occupation du lit.